



Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

**Publication
des comptes**

**EXTRAIT DES
COMPTES ANNUELS
DE L'ORDRE DES
PHARMACIENS**

2021

***Conseil national
Séance du 23 mai 2022***

TABLE DES MATIERES

1. Bilan actif	1
2. Bilan passif	2
3. Compte de résultat	3
4. Extrait du rapport du commissaire aux comptes	4

1. Bilan actif

POSTES	Au 31 décembre 2021			Au 31 déc. 2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	7 237 815,44	3 767 672,51	3 470 142,93	2 086 103,22
Sous total :	7 237 815,44	3 767 672,51	3 470 142,93	2 086 103,22
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 766 474,88		1 766 474,88	1 770 591,00
Constructions				
Structure	21 257 347,34	7 028 787,45	14 228 559,89	14 591 043,03
Toiture-étanchéité	485 240,82	347 598,72	137 642,10	157 051,74
Ravallément-menuiserie extérieures	1 436 659,24	1 040 577,12	396 082,12	448 908,95
Chauffage-climatisation	2 862 591,70	1 317 593,03	1 544 998,67	1 691 883,35
Autres installations techniques	5 871 336,40	4 467 078,40	1 404 258,00	1 632 416,07
Installations et agencements	6 034 293,47	4 984 078,29	1 050 215,18	1 365 010,13
Sous total :	39 713 943,85	19 185 713,01	20 528 230,84	21 656 904,27
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel Imprimerie et divers	161 524,84	132 575,93	28 948,91	37 647,30
Installations et aménagements divers				
Matériel de bureau	103 069,36	103 032,65	36,71	1 090,48
Matériel de transport	45 795,23	41 977,64	3 817,59	5 147,19
Matériel informatique	2 734 947,82	1 537 100,37	1 197 847,45	1 565 929,20
Mobilier de bureau	935 348,26	761 051,48	174 296,78	215 084,25
Œuvres d'art	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00
Immobilisations en cours	960 708,86		960 708,86	862 925,21
Avances et acomptes sur Immobilisations	0,00			
Sous total :	4 949 594,37	2 575 738,07	2 373 856,30	2 696 023,63
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation	5 083 627,13	309 904,46	4 773 722,67	4 708 063,18
Prêts et comptes rattachés	422 506,49		422 506,49	250 004,13
Dépôts et cautionnements versés	17 746,25	4 524,49	13 221,76	13 191,96
Sous total :	5 523 879,87	314 428,95	5 209 450,92	4 971 259,27
TOTAL ACTIF IMMOBILISE :	57 425 233,53	25 843 552,54	31 581 680,99	31 410 290,39
FOURNISSEURS AVANCES & ACOMPTE	25 826,75		25 826,75	25 137,61
COTISATIONS A RECEVOIR	1 382 250,23	628 989,31	753 260,92	1 032 283,84
CREANCES DIVERSES				
Personnel	2 564,82		2 564,82	2 405,09
Organismes sociaux	15 221,60		15 221,60	13 869,50
Etat	65 911,00		65 911,00	30 774,00
Autres débiteurs	859 844,25	5 614,51	854 229,74	742 413,79
Sous total :	943 541,67	5 614,51	937 927,16	789 462,38
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	21 368 279,79	0,00	21 368 279,79	21 052 492,11
DISPONIBILITES	11 338 183,60		11 338 183,60	13 980 071,93
TOTAL ACTIF CIRCULANT :	35 058 082,04	634 603,82	34 423 478,22	36 879 447,87
COMPTE DE REGULARISATION	526 538,39		526 538,39	639 507,76
TOTAL ACTIF :	93 009 853,96	26 478 156,36	66 531 697,60	68 929 246,02

2. Bilan passif

POSTES	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2020
CAPITAUX PROPRES		
Réserve générale	57 412 908,43	55 987 165,53
Réserve fonds catastrophe	600 000,00	600 000,00
Report à nouveau	655 544,86	655 544,86
Résultat en attente d'affectation	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	-1 673 749,30	1 425 742,90
Sous total :	56 994 703,99	58 668 453,29
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	537 563,82	489 508,91
Provisions pour charges	2 551 816,00	2 525 139,00
Sous total :	3 089 379,82	3 014 647,91
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 650,82	0,00
Avances sur cotisations	124 713,00	110 657,00
Fournisseurs et comptes rattachés	2 287 205,09	3 398 514,46
Fournisseurs immobilisations	0,00	1 923,12
Personnel et comptes rattachés	1 089 699,02	1 027 291,44
Autres dettes fiscales et sociales	2 528 005,66	2 459 382,84
Autres dettes	411 340,20	248 375,96
Sous total :	6 447 613,79	7 246 144,82
COMPTES DE REGULARISATION	0,00	0,00
TOTAL PASSIF :	66 531 697,60	68 929 246,02

3. Compte de résultat

POSTES	du 1er jan. 2021 au 31 déc. 2021	du 1er jan. 2020 au 31 déc. 2020	Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	34 201 932,75	35 896 986,00	-1 695 053,25
Autres produits	1 720 150,26	1 841 338,21	-121 187,95
Subventions	51 000,00	94 500,00	-43 500,00
Autres produits de gestion courante	97 539,58	38 815,28	58 724,30
Reprises sur provisions et amortissement, transferts de charges	336 882,30	380 376,16	-43 493,86
Sous total I :	36 407 504,89	38 252 015,65	-1 844 510,76
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et autres charges externes	18 644 939,74	16 865 787,91	1 779 151,83
Impôts et taxes	1 905 087,65	1 809 852,35	95 235,30
Salaires et traitements	10 423 230,06	9 810 352,95	612 877,11
Charges sociales	4 914 369,05	4 594 442,72	319 926,33
Subventions diverses	57 350,00	42 563,60	14 786,40
Autres charges	183 584,98	90 923,13	92 661,85
Dotations aux amortissements	2 359 718,43	1 924 868,17	434 850,26
Dotations aux provisions	140 460,16	1 939 011,12	-1 798 550,96
Sous total II :	38 628 740,07	37 077 801,95	1 550 938,12
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) :	-2 221 235,18	1 174 213,70	-3 395 448,88
PRODUITS FINANCIERS			
Revenus financiers	519 374,96	454 394,24	64 980,72
Reprise de provisions des valeurs mobilières de placement	65 659,49	0,00	65 659,49
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
Sous total III :	585 034,45	454 394,24	130 640,21
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts des emprunts et des dettes	0,00	0,00	0,00
Charges nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
Différence négative de change	0,00	126,42	-126,42
Dotations aux provisions	0,00	45 856,80	-45 856,80
Sous total IV :	0,00	45 983,22	-45 983,22
RESULTAT FINANCIER (III-IV) :	585 034,45	408 411,02	176 623,43
RESULTAT COURANT (I-II+III-IV) :	-1 636 200,73	1 582 624,72	-3 218 825,45
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	307 807,53	74 659,84	233 147,69
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	303 438,10	203 781,66	99 656,44
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) :	4 369,43	-129 121,82	133 491,25
IMPOT SUR LES BENEFICES	41 918,00	27 760,00	14 158,00
RESULTAT :	-1 673 749,30	1 425 742,90	-3 099 492,20
TOTAL DES PRODUITS :	37 300 346,87	38 781 069,73	-1 480 722,86
TOTAL DES CHARGES :	38 974 096,17	37 355 326,83	1 618 769,34

4. Extrait du rapport du commissaire aux comptes

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Ordre National des Pharmaciens

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres du Conseil National,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil National, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ordre National des Pharmaciens relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ordre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens .

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier du Conseil National et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Ordre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier du Conseil National.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Ordre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 6 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Christian Bande
Associé